


BAR-TH-165

CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Bâtiment résidentiel collectif existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération
- Respect de la durée de vie conventionnelle de la FOST : 22 ans
- La chaudière utilise de la biomasse ligneuse notamment à base de bûches ou copeaux de bois, de bois comprimé (granulés ou briquettes) ou sciure de bois
- Chaudière équipée d'un régulateur de classe IV minimum

CHAUDIÈRE P ≤ 500 KW :

- Efficacité énergétique saisonnière (ηs) selon le règlement (UE) n°2015/1189 ≥ 83%
- Si chaudière à alimentation automatique : associée à un silo d'un volume minimal de 225 litres neuf ou existant
- Si chaudière à alimentation manuelle : associée à un ballon tampon neuf ou existant
- Chaleur nette utile produite par l'ensemble des chaudières < 12 GWh/an
- Niveau d'émissions saisonnières de particules < 60 mg/Nm3 (chargement manuel) **OU** < 40 mg/Nm3 (chargement auto)
- Niveau d'émissions saisonnières de CO < 700 mg/Nm3 (chargement manuel) **OU** < 500 mg/Nm3 (chargement auto)
- Niveau d'émissions saisonnières de NOx < 200 mg/Nm3 (chargement manuel) **OU** < 200 mg/Nm3 (chargement auto)
- Niveau d'émissions saisonnières de composés organiques gazeux < 30 mg/Nm3 (chargement manuel) **OU** < 20 mg/Nm3 (chargement auto)

CHAUDIÈRE P > 500 KW :

- Rendement PCI à pleine charge ≥ 92%
- Niveau d'émissions saisonnières de particules < 75 mg/Nm3
- Niveau d'émissions saisonnières de NOx < 300 mg/Nm3

COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- Dépose et remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant au gaz, au fioul ou charbon (+ «hors condensation» si engagement < 29/10/2022)
- Mention de la prime Coup de Pouce sur le document prouvant le Rôle Actif et Incitatif (RAI)

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Note de dimensionnement* :
 - Raison sociale et adresse du bénéficiaire
 - Adresse de chantier si différente
 - Raison sociale du professionnel (ou bureau d'étude) établissant la note
 - Référence de l'étude
 - Secteur d'activité : (Bureau, Enseignement, Hôtellerie/restauration, Santé, Commerce, Autres secteurs)
 - Variations des besoins (courbe monotone) à prévoir au cours de la journée, du mois, de l'année (DJU) et fonctionnements par intermittences
 - Équipements d'appoint + ceux de secours en fonction des moyens de production de chaleur en place
 - Caractéristiques et usage des installations existantes + description bâtiment par bâtiment des installations de chauffage, réseau de distribution (puissance, surface chauffée, nombre d'émetteurs de chauffage, T° intérieure recommandée, etc) + description du système de production d'ECS (ballon, échangeur, etc)
 - Caractéristiques thermiques et données techniques de base des bâtiments concernés par le projet
 - Détermination et factures des consommations énergétiques constatées pour le chauffage et la production d'ECS au moins sur les 2 années calendaires précédant l'engagement de l'opération
 - Détermination des besoins énergétiques prévisionnels le cas échéant après mise en place de mesures permettant de réduire les déperditions thermiques du bâtiment
 - Détermination de la puissance thermique à installer fournie par la biomasse, du rendement de chaque chaudière à installer, des consommations prévisionnelles en biomasse et en autres combustibles (MWh ou kWh PCI)
 - Quantification des besoins volumique et massique d'approvisionnement en biomasse en fonction de leurs caractéristiques (nature, essence, humidité, densité, etc) + description des moyens de stockage sur site (silo à granulés, etc).
 - Justification de la quantité de chaleur nette utile produite par chaque chaudière (Q en kWh/an)
- Document technique du fabricant de la chaudière (ou établissement accrédité COFRAC) justifiant tous les points cités en colonne E
- Document technique du fabricant du régulateur précisant ses marque et référence et justifiant le fait qu'il s'agisse d'un régulateur de classe IV minimum
- OU** Document technique précisant le label Flamme Verte 7* (pour chaudières ≤ 70 kW)

Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :

- Attestation de non possibilité de raccordement à un réseau de chaleur alimenté majoritairement par des ENR&R - [téléchargez le process ici](#)

* La note de dimensionnement doit être créée avant l'engagement de l'opération et finalisée avant la mise en place du matériel. Elle est datée et signée par le professionnel réalisant l'étude.



**LOT CHAUFFAGE,
VENTILATION
& CLIMATISATION**

(v.A34.1) ≥ 05/05/2020

BAR-TH-165

CHAUDIÈRE BIOMASSE COLLECTIVE

MENTIONS OBLIGATOIRES

DEVIS TOUTES FOST

- 'DEVIS' + Référence du devis (surtout lorsque le devis comporte une note de dimensionnement)
- Date d'édition du devis
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente (non obligatoire sur le devis, mais fortement conseillée)
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE
- Pagination complète et cohérente
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia : [Tout ce qu'il faut savoir sur les mentions Coup de Pouce, Coup de Boost et Hors Coup de Pouce à noter sur votre devis.](#)
- Si déduction de la prime CEE sur le devis celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

PARTIE ENGAGEMENT DU CLIENT :

- Nom
- Prénom
- Fonction
- Date
- Signature

Les détails du signataire doivent apparaître, ainsi que sur tous les documents signés par un bénéficiaire Personne Morale depuis le 01/07/2019.

Nous vous conseillons de rajouter ces champs sur vos modèles de devis afin d'éviter tout oubli.

FACTURE TOUTES FOST

- Date d'édition de la facture
- Date de fin de chantier (*obligatoire si l'AH est signée avant la date de facturation*)
- Raison sociale + SIRET + adresse du professionnel et du sous-traitant qui fait les travaux le cas échéant
- Raison sociale + adresse du bénéficiaire
- Adresse des travaux si différente
- 'FACTURE' + Référence de la facture
- ▲ Si la facture mentionne un numéro de devis il doit correspondre au devis transmis dans le dossier.**
- Liste complète des travaux faisant l'objet de la demande de prime CEE + mentions obligatoires
- Pagination complète et cohérente
- Montant HT
- Taux TVA
- Montant TTC
- Si acompte : Montant acompte + date de versement
- Rôle Actif et Incitatif de Sonergia :
 - SI PRÉSENCE** du Rôle Actif et Incitatif (RAI) de Sonergia sur le devis, faire apparaître les éléments suivants sur la facture :
« SONERGIA (Partenaire CEE - SIREN n°518685516) »
- Si déduction de la prime CEE sur la facture celle-ci doit apparaître et être déduite du TTC

SPÉCIFIQUE BAR-TH-165

- Mise en place d'une chaudière biomasse
- Puissance de la chaudière (kW) :
- Mise en place d'un régulateur de classe :
- +
- Si Chaudières P ≤ 500 kW :**
 - Efficacité énergétique saisonnière selon le règlement (UE) n°2015/118 :
 - Niveau d'émissions saisonnières de particules :
 - Niveau d'émissions saisonnières de CO :
 - Niveau d'émissions saisonnières de NOx :
 - Niveau d'émissions saisonnières de composés organiques gazeux :
 - Si chargement automatique : Installation d'un silo d'un volume de :
 - Si chargement manuel : Installation d'un ballon tampon **OU** (pour les chaudières ≤ 70 kW uniquement) : Label Flamme Verte 7*
- Si Chaudières P > 500 kW :**
 - Rendement PCI à pleine charge :
 - Niveau d'émissions saisonnières de particules :
 - Niveau d'émissions saisonnières de NOx :
- À défaut :**
 - Marque et référence de la chaudière déposée
+ notion de mise en place
- Si COUP DE POUCE CHAUFFAGE BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS COLLECTIFS ET TERTIAIRES :**
 - Dépose de l'ancienne chaudière [préciser si gaz, fioul ou charbon + «hors condensation» si engagement < 29/10/2022]
- À défaut :**
 - Marque et référence de la chaudière déposée
+ document technique issu du fabricant